SYNEP

SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°174

Vendredi 13 juin2025

https://www.synep.org/info_synep_2025_174.pdf

Portiques de sécurité à l'école : une fausse bonne idée au lourd coût symbolique et financier

La récente décision du Premier ministre François Bayrou de proposer l'installation de portiques de sécurité à l'entrée des établissements scolaires, en réponse au drame bouleversant de l'assassinat d'une assistante de vie scolaire le 10 juin, appelle une réaction lucide et responsable. Si l'émotion est légitime, elle ne doit pas pour autant dicter des mesures spectaculaires mais inefficaces, et potentiellement contre-productives.

Car cette idée n'est pas nouvelle ! Elle revient régulièrement dans le débat public à chaque tragédie qui secoue, malheureusement, l'école. Et elle est à chaque fois écartée, pour de bonnes raisons : les portiques, tout comme les caméras ou les vigiles, ne peuvent pas empêcher les actes de violence. Nos Politiques déplacent ainsi le problème sans jamais le résoudre.

Tout d'abord, il est important de souligner l'évidence : un portique de sécurité ne détecte pas un couteau en céramique, un cutter dissimulé ou un objet contondant. Si un élève ou un individu extérieur est déterminé à commettre un acte violent, il trouvera toujours un moyen de contourner ou de déjouer ces dispositifs. Les « clôtures » des établissements scolaires ne sont pas des murs d'enceinte de prisons. Or, dans les prisons il a été nécessaire de mettre des filets de protection pour lutter contre des lancers d'objets par-dessus leurs murs ! Donc, dans les écoles, il sera toujours possible à quelqu'un de malveillant d'introduire une arme blanche ou autre sans passer par leurs portiques.

L'illusion de sécurité qu'ils pourrait procurer ne ferait qu'endormir notre vigilance.

Mais n'oublions pas aussi ceux qui intentionnellement ou pas auront des objets métalliques qui feront sonner ces portiques. Et dans ce cas, malheureusement, les personnels de l'établissement n'auront d'autres solution que d'alerter police ou gendarmerie afin de procéder à une fouille !

Il est déjà reconnu de tous que ces portiques ne seront pas suffisants, mais le SYNEP CFE-CGC pensent aussi qu'ils ne sont pas non plus nécessaires !

L'investissement financier colossal pour l'installation de ces portiques serait bien mieux utilisé pour renforcer les équipes éducatives, les personnels médico-sociaux, les dispositifs de prévention, de médiation, et de soutien psychologique. Malheureusement le recrutement d'infirmiers et d'infirmières, de médecins scolaires, de psychologues ne risque pas d'être à l'ordre d'un jour à cout terme, puisque, comme pour les enseignants, ils ne sont même pas déjà en formation !!

Face aux violences en milieu scolaire, ces réponses étaient pourtant déjà connues, sans oublier le rôle primordial des familles dont certaines n'arrivent plus à gérer leurs enfants. Elles nécessitent des moyens humains et non pas des machines.

Pour le SYNEP CFE-CGC, il est impératif de ne pas céder à la facilité du tout-sécuritaire, qui n'est bien souvent qu'un miroir aux alouettes politique. Le courage, aujourd'hui, c'est de refuser la surenchère sécuritaire pour construire une école réellement protectrice et humaine et qui instruit

Evelyne CIMA

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE CFE-CGC

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS Tél. : 01 55 30 13 19 Courriel : synep@synep.org

Directrice de publication : Nadia DALY - Comité de rédaction : Evelyne CIMA et Sylvie TUROWSKI

Site : https://www.synep.org/ Bulletin d'adhésion : https://www.synep.org/bulletin_adhesion.pdf

SYNEP

SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°174

Vendredi 13 juin2025

https://www.synep.org/info_synep_2025_174.pdf

Maîtres Délégués : ces « invisibles » de l'enseignement privé sous contrat

Alors que l'année scolaire touche à sa fin, une réalité trop souvent passée sous silence mérite d'être mise en lumière : celle des maîtres délégués, ces enseignants en CDD qui assurent pourtant, jour après jour, la continuité pédagogique dans nos établissements privés sous contrat. Qu'ils soient en contrat annuel ou ponctuel, ils incarnent un maillon essentiel de notre système éducatif. Et pourtant, ils sont aussi les plus précaires.

Ces enseignants investis et reconnus par leurs élèves comme par leurs collègues, subissent un statut indigne de leur engagement. Leur rémunération, souvent inférieure à celle de leurs collègues en CDI, ne reflète ni leur niveau d'études ni la responsabilité qu'implique l'enseignement. Leur absence de sécurité de l'emploi, couplée à des perspectives de carrière très limitées, les condamne à vivre dans l'incertitude d'une reconduction annuelle, voire d'une absence totale de perspective à la rentrée suivante.

Plus grave encore, leur contrat s'arrête souvent avant la fin de l'année scolaire, les excluant de fait de certaines missions qu'ils ont pourtant portées tout au long de l'année : surveillance d'examens, corrections, fêtes d'école, journées pédagogiques... Tout cela, ils ne doivent pas le faire, car ils ne sont plus couverts par leur contrat. Et pourtant, combien cèdent encore sous la pression, par loyauté ou par méconnaissance de leurs droits ?

Pour le SYNEP CFE-CGC, il est insupportable qu'un système aussi essentiel que l'Éducation nationale s'accommode d'un tel niveau de précarité et qu'il laisse à l'abandon des enseignants qui remplissent les mêmes missions que leurs collègues, mais sans reconnaissance, ni stabilité, ni accompagnement vers une titularisation.

Une voie d'accès existe cependant : celle du concours. Mais cette solution, bien que nécessaire, ne peut pas être la seule réponse institutionnelle. Préparer un concours tout en travaillant à temps plein, souvent sur plusieurs établissements, avec une charge mentale et émotionnelle lourde, relève du parcours du combattant.

Le SYNEP CFE-CGC appelle donc à une réelle prise en compte du rôle des maîtres délégués dans les établissements sous contrat. Cela passe par :

- Une revalorisation immédiate des rémunérations.
- Une clarification stricte des droits et obligations en fin de contrat pour éviter les abus.
- Un véritable accompagnement vers la titularisation, avec un calendrier et des moyens de préparation adaptés.
- Et surtout, une reconnaissance de leur place dans la communauté éducative.

L'enseignement privé sous contrat doit cesser d'être un laboratoire de précarité : il est temps que justice soit rendue à celles et ceux qui font tenir les classes, parfois dans l'ombre, mais toujours avec professionnalisme. On peut toujours rêver !

Sylvie TUROWSKI

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE CFE-CGC
Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS Tél. : 01 55 30 13 19 Courriel : synep@synep.org
Directrice de publication : Nadia DALY - Comité de rédaction : Evelyne CIMA et Sylvie TUROWSKI
Site : https://www.synep.org/ Bulletin d'adhésion : https://www.synep.org/bulletin_adhesion.pdf